

CONCERTATION, MANIPULATION, SIMULACRE !

Une nouvelle fois, la Ministre de la Santé, lors de sa conférence de presse du 9 mars, a montré sa volonté de passer en force son projet de loi, confortée, en cela dès le lendemain par le Premier Ministre

La mise en place de groupes de travail n'aura donc été, finalement, qu'un simulacre de concertation.

Les déclarations de la Ministre ne sont que de la provocation, rien n'a bougé :

Installation d'un calendrier précis qui impose, dès aujourd'hui, la mise en place de ce tiers payant généralisé refusé par l'ensemble des médecins libéraux avant la fin 2017.

- Aucune proposition concrète n'a été faite autre qu'un faux scoop sur la disparition d'un STSP déjà moribond depuis les déclarations du Chef de l'Etat, lors du premier congrès du Conseil National de l'Ordre.
- Aujourd'hui rien, sinon encore et toujours des « usines à gaz » au travers du nouveau « service territorial de santé au public » soi-disant remanié, vision uniforme de l'organisation de la prise en charge de la population. La confirmation de la mise en place de délégations de tâches qui conduira à la paupérisation de l'ensemble de la filière libérale.
- Enfin, la Ministre maintient sa politique de ségrégation envers les établissements de soins où exercent les médecins libéraux, qui deviendraient moins respectables dans leurs missions que tous les établissements public consacrés par cette Loi comme le pivot de notre système de soins sous l'étiquette du service public hospitalier.

Le virage ambulatoire, réclamé par certains, n'est centré que sur la médecine dite primaire, avec une vision étroite et exigüe de la prise en charge du soin et de la santé. La réussite de cette mutation doit être portée par tous et ne peut aboutir qu'au travers de l'intégration de l'ensemble des acteurs dans le parcours **mais, très clairement aujourd'hui, les médecins spécialistes en sont exclus.**

Les fondements mêmes de ce projet de loi conduisent bien au démantèlement programmé de la médecine libérale.

En l'absence d'avancée très significative du projet et constatant qu'il ne s'agissait que de concertation en trompe l'œil, l'U.ME.SPE. demandera, lors du Conseil Confédéral de samedi prochain à la CSMF :

Un arrêt total des participations aux groupes de travail et le rejet du projet actuel de loi.

L'U.ME.SPE./CSMF, appelle tous les médecins à participer à la manifestation et, surtout, à ne pas se laisser leurrer par des discours démagogiques, mensongers de la part d'un gouvernement en grandes difficultés. La défense du libre choix, pour nos patients, de notre liberté de prescription, de notre métier, de notre identité et de nos valeurs passe par une **mobilisation massive du corps médical le Dimanche 15 mars à Paris.**

U.ME.SPE.
Union Nationale des
Médecins Spécialistes
Confédérés
79, rue de Tocqueville
75017 PARIS
Tél. : 01 44 29 01 30
Fax : 01 40 54 00 66
umespe@club-internet.fr

